

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-SULPICE (Oise)

SÉANCE du 30 juin 2017

L'an deux mil dix sept le trente juin à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué en séance ordinaire et publique s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur André Mélique, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs André MELIQUE, Olivier DOUCHET, Philippe VAN DER HAEGEN, Michel ORSOLLE, Jean-Marc PHILIPPE,

Mesdames : Aurore LANRIOT, Noëlle MODIQUET, Maryse BOURDON,

PROCURATIONS : Christian BAUX pouvoir à Philippe VAN DER HAEGEN, Valérie PICARD pouvoir à Jean-Marc PHILIPPE, Céline BRUNEL pouvoir à Aurore LANRIOT

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Philippe VAN DER HAEGEN

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Décision modificative pour l'achat l'armoire froid de la salle des fêtes. ;

Modification adoptée à l'unanimité

1° Désignation du secrétaire de séance ;

2° Point sur les travaux et décisions à prendre ;

3° Décision modificative n°3

4° Informations et questions diverses.

1-APPROBATION du compte rendu de la réunion

Les comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 6 et 15 juin 2017, distribués lors de la convocation, sont approuvés à l'unanimité.

2- Point sur les travaux et décisions à prendre

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe VAN DER HAEGEN pour les informations sur les travaux.

➤ Travaux de mise en conformité des installations électriques.

Après avoir consulté différentes entreprises, il a été décidé de retenir l'entreprise DELAVACQUERIE & FILS pour la réalisation des travaux qui a été retenue pour un montant de 22 850 € HT. Les travaux sont prévus de commencer pendant les vacances, notamment pour la partie des Ecoles.

➤ Entretien voirie et création de caniveaux

Après consultation des entreprises il a été décidé de retenir 2 entreprises pour la réalisation de ces travaux.

- L'entreprise Sylvain Joyeux pour des travaux d'entretien voirie (marché Thelloise), pour un montant de 14 076 € HT.

- L'entreprise Eurovia pour la création de caniveaux rue de Beauvais pour un montant de 16 882 € HT ; et pour la reprise de la voirie au Bout de Brie pour un montant de 9 859 € HT. Les travaux sont prévus de commencer début Août.

➤ **Aménagement de la zone des salles des fêtes**

Pour poursuivre la réflexion sur ces futurs aménagements il est décidé de faire appel à une aide extérieure avec le cabinet Audience, en qualité d'Assistant Maître d'Ouvrage (AMO). L'objet de l'intervention et de la mission du Cabinet Audience est d'accompagner la Commune dans la définition des besoins avec l'élaboration d'un programme, établissement d'un bilan financier prévisionnel, élaboration et mise en place des dossiers de demandes de subventions auprès des services publics, établissement d'un concours Maître d'œuvre et choix d'un candidat après concours.

Le projet de la proposition de convention de l'AMO est articulé avec plusieurs phases. Dans le cadre de la réflexion et pour avancer sur la zone d'aménagement de la salle des fêtes, il a été proposé et décidé de s'engager uniquement dans un premier temps sur la Phase Etudes d'un montant de 14 940 €HT.

3- Décision modificative n°3

Suite au remplacement de l'armoire froid de la salle des fêtes il convient d'apporter la modification suivante sur le budget 2017 en section investissement :

Les membres du conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** les modifications suivantes sur le budget 2017 :
 - de prélever le montant de 3 000€ de l'article 2128 au profit de l'article 2184
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

4- Informations et questions diverses.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le rapport annuel du délégataire 2016 concernant l'assainissement est consultable en mairie.

Délibérations prises séance du 30 juin 2017:

2017-06-04	Décision modificative N°3
------------	---------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

MELIQUE André	DOUCHET Olivier	VAN DER HAEGEN Philippe	ORSOLLE Michel	PHILIPPE Jean- Marc
LANRIOT Aurore	MODIQUET Noëlle	PICARD Valérie Absente procuration à Jean-Marc PHILIPPE	BAUX Christian Absent procuration à Philippe VAN DER HAEGEN	BRUNEL Céline Absente procuration à Aurore LANRIOT
BOURDON Maryse				